



Paris, le 14 décembre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Marisol TOURAINE et Pascale BOISTARD présentent le comparateur officiel des prix des maisons de retraite

Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires sociales et de la Santé, et Pascale BOISTARD, Secrétaire d'État chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie, ont présenté ce jour la nouvelle version du site pour-les-personnes-agees.gouv.fr, en présence de Geneviève GUEYDAN, Directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Les personnes âgées et leurs proches peuvent désormais y comparer les prix des maisons de retraite et calculer ce qu'il leur restera à payer à la fin du mois, après déduction des différentes aides. Le comparateur simplifie leurs démarches et renforce la transparence sur les tarifs et les prestations pratiqués dans les établissements.

Les prestations et les tarifs de près de 7 000 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), qu'ils soient publics, privés non lucratif ou privés commercial, sont désormais accessibles en quelques clics.

Le site permet de comparer le prix des chambres pour une sélection de deux ou trois EHPAD à la fois. Ce prix correspond aux prestations minimales d'hébergement que doivent proposer tous les établissements, c'est-à-dire les prestations d'accueil hôtelier, de restauration, de blanchissage, d'animation et enfin d'administration générale. Si l'établissement propose d'autres prestations pour le même tarif, il peut l'indiquer. L'établissement peut aussi signaler les prestations facturées en supplément du prix affiché. L'internaute sait alors précisément ce que recouvre le tarif indiqué et ce qui lui sera facturé en supplément. Il peut directement télécharger le dossier de demande d'admission.

La nouvelle version du simulateur de reste-à-charge permet aux personnes concernées de calculer ce qu'il leur restera à payer à la fin du mois, après déduction des différentes aides.

Ce comparateur vient compléter les services offerts par le site pour-les-personnes-agees.gouv.fr. Sous forme d'articles, dossiers ou vidéos, ce portail centralise l'information sur les aides disponibles (allocation personnalisée d'autonomie, aide sociale à l'hébergement...) et apporte des réponses aux besoins les plus courants des personnes âgées et de leurs proches, pour faire face à une situation de perte d'autonomie, comme des conseils pour [choisir une maison de retraite](#).

Une campagne d'information sera lancée début 2017 pour faire connaître le comparateur.

Contacts presse :

Cabinet de Marisol TOURAINE : 01 40 56 60 65 - cab-ass-presse@sante.gouv.fr

Cabinet de Pascale BOISTARD : 01 40 56 75 78 - cab-pa-presse@sante.gouv.fr

Direction de la communication de la CNSA : 01 53 91 21 75 - aurore.anotin@cnsa.fr